



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

vu la loi sur l'encouragement des activités culturelles, du 25 juin 1991,
modifiée le 22 mai 1996 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie,
de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article unique Sont nommé-e-s, pour la période législative 2021-2025,
jusqu'au 31 décembre 2025, membres de la commission consultative de la
culture :

- RIBAUX Alain, chef du département de l'économie, de la sécurité et de la culture, Neuchâtel, *président*
- BONADONNA Marie-Thérèse, cheffe du service de la culture, Neuchâtel
- DI TRAPANI Luana, coordinatrice générale à La Case à Chocs, Neuchâtel
- GRIEVE Nicole, responsable Suisse romande Pro Infirmis, service culture inclusive, Berne
- PIC ROMAIN Joëlle, journaliste RTN, Marin
- ROCHER Ludivine, adjointe à la direction artistique Le Reflet, Vevey
- WINTELER Sophie, journaliste, Neuchâtel
- BELET Vincent, libraire, La Chaux-de-Fonds
- DEBELY Martial, membre de la Fondation de l'Ensemble Symphonique, Neuchâtel
- FALCE Pietro, médiateur, acteur culturel, Neuchâtel
- ROTA Mathias, adjoint scientifique à la HEG Haute école de gestion Arc, Neuchâtel
- ROUECHE Denis, artiste, Neuchâtel
- WALDER Pierre-Yves, directeur du NIFFF, Neuchâtel

Neuchâtel, le 18 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND

